



Année scolaire 2024-2025

M3C / M3E

Chers parents,

Comme vous l'avez certainement entendu, il y a eu gros changement depuis le 1^{er} septembre 2020. En effet, nous vous rappelons que l'école est devenue obligatoire pour votre enfant (5ans) qui rentre en 3^{ème} maternelle.



<http://www.enseignement.be>



UNIFORME OBLIGATOIRE dès la 3^{ème} maternelle :

<http://www.saintlouis.be/islfondamental/index.php/reglement-dordre-interieur/>

Tous les objets et vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Tous les objets de type « gadget » sont interdits.

Rentrée : Lundi 26 août 2024 à 8h45